



Garde à vue de mon fils de 18 ans

Par theobe

bonjour,

mon fils a été mis en garde à vue pendant 48h et déféré devant un juge d'instruction qui lui a affligé 4 mois de détention provisoire.

il est heureusement ressorti hier soir au bout de 48 h de détention mais j'ai peur que les ennuis commencent néanmoins...

Le chef d'inculpation : offre cession ou mise a disposition de programme ou donnée conçu ou adapté pour un accès frauduleux a un système de traitement automatisé de données prévus par art 323 3 1 art 3223 1 al 1 c penal

ma question:

mon fils a répondu aux enquêteurs (aveux) sans avocats car ceux ci etaient en grève mercredi. Cette demande d'avocat a bien été formalisée par pv mais mon fils a fait ses aveux sans avocats néanmoins , aveux qu'il a reconduit devant le juge. Ma question est ce que le vice de procédure est défendable malgré les aveux devant le juge avec avocats alors que les 1ers ont été faits sans avocats ?merci